

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
 COMMUNAUTE DE COMMUNES
 DE BELLE ILE EN MER
**ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES
 EAUX USEES**



CARTE DE DELIMITATION
 DU
ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE LE PALAIS
 ZONAGE COLLECTIF 2018

En dehors de ce périmètre, les zones relèvent de l'assainissement non collectif

- Bassin d'alimentation d'un captage d'eau potable : infiltration totale obligatoire des eaux usées traitées
- Bassin d'alimentation d'un captage d'eau potable en projet : infiltration totale ou partielle/saisonnnière des eaux usées traitées à privilégier dès que possible puis infiltration totale obligatoire des eaux usées traitées à compter de l'arrêté établissant le périmètre de protection des captages
- Bassin versant d'un site de baignade ayant fait l'objet d'un profil de baignade : infiltration partielle/saisonnnière obligatoire des eaux usées traitées
- Secteur n'ayant pas d'usage officiellement recensé : infiltration totale ou partielle/saisonnnière des eaux usées traitées à privilégier dès que possible

Réalisation : Avril 2018

✦	Echelle : 0 25 50 75 100	Echelle : 1:7 000
---	--------------------------	-------------------

MAITRE D'OUVRAGE : COMMUNAUTE DE COMMUNE DE BELLE ILE EN MER		
--	---	---